

Assemblée Générale Vétos-Entraide du 05/11/2015

Ouverture de séance à 14h20.

Etaient présents : Timothée AUDOUIN, Edith BEAUMONT-GRAFF, Véronique BIANCHETTI, Corinne BISBARRE, Marion BOUKOBZA, François COUROUBLE, Caroline DABAS, Christophe HUGNET, Dominique LACHAPELE, Jacques LIMBORG, Marine NEVEU, David QUINT, Catherine ROY, Joëlle THIESSET, Artagnan ZILBER.

Joëlle THIESSET est nommée secrétaire de séance.

Nous remercions la CARPV et le SNVEL pour leur soutien de longue date.

Lecture du rapport moral par le président

(Cf Annexe)

Discussion autour de la problématique des dons des labos, dont le problème « BAYER » de l'année écoulée. Une solution est trouvée et acceptée pour ce qui est de « BAYER » : faire un pro-forma puis une fois accepté, il faut faire une facture qu'on envoie à Bayer. La trésorière peut s'en occuper.

Lecture du bilan financier

(Cf Annexe)

Dominique est trésorière depuis l'année dernière. Elle a eu de nombreuses et longues discussions avec BNP pour remettre les choses à plat et faire le point. 12000 euros ont été retrouvés intouchés : révélateur de l'honnêteté des CA qui se sont succédés.

Il est rappelé par un adhérent que l'argent ne doit pas être stocké et peut être utilisé pour nous soulager là où les bénévoles sont dépassés et où un prestataire peut être utile.

Conclusion du bilan financier : nous sommes dépendants des adhésions, mais pas d'un point de vue financier. Parce que c'est le moyen pour nous de dire qu'il y a tant de vétérinaires qui nous soutiennent et que nous représentons.

→ Etude de la possibilité de devenir association d'intérêt général ou d'utilité publique ; suggestion de faire un appel pour avoir les 200 adhérents nécessaires « nous avons besoin de votre soutien pour ... » dans la Dépêche, l'Essentiel suite à l'AG.

Idée de faire une « adhésion automatique » lorsqu'on s'inscrit sur la liste ou sur la liste : NON, l'adhésion à Vétos-Entraide doit être un choix militant, un engagement volontaire et révélateur.

Question : quels sont les membres qui sont partis ? Pour quelle raison ? Il n'y a pas eu de flicage donc on ne sait pas.

Problématique = motiver les gens à ne pas oublier de ré-adhérer. C'est en général de la négligence,



vétos-entraide

Un lien solidaire entre vétérinaires

procrastination qui fait que les gens n'adhèrent pas ou ne ré-adhèrent pas. C'est du travail, il faut rappeler, motiver ...

L'année dernière, il avait été demandé par un adhérent de pouvoir faire un renouvellement automatique mais pour la raison évoquée précédemment qu'il faut un militantisme, une volonté pour adhérer. A priori, c'est différent, parce qu'on CHOISIT d'adhérer avec prélèvement automatique. Et on pourrait arrêter, et il y aurait alors une démarche active d'arrêter ce qui permettrait au CA de voir que quelqu'un s'en va et de se remettre en question.

→ à mettre au vote au CA.

Discussion autour de Teknikaid et de la possibilité d'apporter un soutien technique et non plus seulement psychologique ... Nous n'avons pas assez de bénévoles et ce n'est pas l'objet premier de VE.

Lecture du bilan d'écouter

De plus en plus d'appels proviennent de jeunes vétérinaires qui ont du mal avec leurs employeurs. Le relationnel, c'est ce qui domine dans les appels de l'exercice précédent.

Globalement le groupe Ecouter fonctionne bien, pas de difficulté pour la prise en charge des mails/appels, système d'astreinte pour les appels. Pour l'instant, la taille du groupe est adaptée au nombre d'appels.

Votes

16 procurations

→ vote du bilan moral : Accepté à l'unanimité

→ vote du bilan financier : Accepté à l'unanimité

→ Elections des candidats au CA : Il est possible de faire 3 mandats de 3 ans maximum → Claire, Patrick et Jacques L qui renouvellent. Anne Dosogne a envoyé un message indiquant qu'elle souhaitait démissionner mais ne l'a pas clairement demandé. C'est en attente de sa décision définitive. Stéphane Behra démissionne par manque de temps. Caroline Dabas est candidate et élue à l'unanimité.

Le conseil d'administration est donc constitué de : Jacques CARREAU, Dominique LACHAPELE, Anne CAFFA, Joëlle THIESSET, Claire ALLGEYER, Patrick DURAND, Edith BEAUMONT, Laurent ORDUNA, Hélène CHAMOUX, Anne DOSOGNE (?), Jacques LIMBORG, Artagnan ZILBER, Caroline DABAS.

Le Bureau :

Président = Artagnan ZILBER,

Vice-présidente = Edith GRAFF,

Secrétaire = Hélène CHAMOUX,

Secrétaire-adjointe = Joëlle THIESSET,

Trésorière = Dominique LACHAPELE

 **Questions diverses**

○ **Sujet de faire un forum à la place de la liste de discussion ?**

Les 2 ne sont pas forcément opposés, ça correspond à plusieurs façons de penser et de vivre et d'agir. La limitation principale c'est que si on ouvre un forum / un groupe fermé sur facebook, il faut DES modérateurs / gestionnaires ... toujours le manque de temps / de bénévoles.

○ **Lecture du compte-rendu du brainstorming sur le site qui a eu lieu le 21/10/2015**

Il est prévu de chercher un étudiant ou thésard qui pourrait nous aider à faire notre cahier des charges à partir de la réunion brainstorming qui a eu lieu et de lancer le renouvellement du site ; pour que notre webmaster prenne le relais.

○ **Discussion autour de la communication** et des moyens de se faire connaître pour que ceux qui en ont besoin sachent que nous sommes là.

○ **La valorisation du bénévolat** avait été évoquée l'année dernière mais n'a pas été mise en place. A retenter.

Clôture de l'AG à 17h.

Assemblée générale 5/11/15 : rapport moral.

Si l'exercice 2013-2014 fut celui des innovations, l'exercice 2014-2015 est plutôt celui du questionnement.

Vétos-Entraide a maintenant retrouvé un fonctionnement administratif plus "académique" : dans ce domaine, il faut saluer l'excellent travail de notre trésorière, Dominique Lachapèle, qui, à force d'échanges de mails avec la BNP, a mis en place une comptabilité rationalisée nous permettant, par la même occasion de constater que nous avons un peu plus d'argent en banque que nous pensions. Par ailleurs, la gestion des adhérents s'est nettement améliorée : relances régulières, reçus très bien présentés et envoyés dès la réception de la cotisation ou du don. C'est sans doute grâce à cette gestion que le nombre d'adhérents continue sa progression : 85 contre 64 sur l'exercice précédent ; nous ne sommes pas encore aux 150 que j'appelais de mes vœux lors de la dernière AG, mais nous sommes sur le bon chemin.

Toutefois, toujours dans le domaine administratif, je regrette que le CA ne s'implique pas dans son ensemble sur les questions importantes relatives au fonctionnement de l'association. Dorénavant, et ce sera le cas aujourd'hui, j'insisterai auprès de tout candidat à un poste d'administrateur de la nécessité de cette participation. Il ne s'agit évidemment pas de répondre dans la minute qui suit la question mais de permettre un fonctionnement normal de conseil d'administration en donnant son avis sur les questions importantes dans un délai raisonnable.

En matière de comptabilité, il faut s'arrêter un instant sur deux points particuliers.

Le premier concerne l'aide régulière que le laboratoire TVM nous fournit sous forme d'une somme de 1 000 à 1 200 euros TTC. Jusqu'à présent, cette somme était assimilée à un don. Cependant, la loi sur les cadeaux des entreprises ne permettra plus cette possibilité. En effet, la loi impose qu'il ne puisse en aucun cas y avoir un soupçon, pour un laboratoire, de verser illégalement des sommes d'argent à des personnes susceptibles d'être des clients, même si c'est par l'intermédiaire d'une association. Or, nous sommes, individuellement, les uns et les autres pour la plupart clients de TVM. Donc, dorénavant, cette somme devra correspondre à une contrepartie, ce qui peut contrevenir totalement aux principes de l'association. Il a été suggéré la présence du logo de TVM dans la rubrique "partenaires" du site : cela me semble difficile. Je pense qu'une solution plus acceptable serait un document destiné aux délégués du laboratoire et leur permettant de savoir quelle est la conduite à tenir face à un confrère semblant en difficulté psychologique.

Ceci dit, même si cette solution agréée à tout le monde, elle ne peut convenir que pour une année : que trouverons-nous l'année d'après ? Pourrons-nous alors continuer à recevoir de l'argent d'un laboratoire, quel qu'il soit ?

Cette question permet d'aborder le problème Bayer. Lors du congrès Best of Veterinaire de 2014, j'ai reçu la demande d'un ami, Thierry Demonceau, Vétérinaire chez Bayer, de participer à l'organisation d'une mini-formation à l'écoute destinée aux délégués médicaux. Le but était double : d'une part permettre au laboratoire d'aider notre association et, par là-même de redonner une image positive que Bayer semble avoir du mal à trouver auprès des confrères, d'autre part de répondre à une demande des délégués apparemment de plus en plus en contact avec des vétérinaires en difficultés psychiques et qui s'épanchent auprès d'eux.

Ce projet m'a paru sensé et j'ai proposé que nous organisions notre propre formation à l'écoute à cette occasion : ainsi, le laboratoire financerait notre formation et recevrait, en échange, celle destinée aux délégués.

Suite au départ de Thierry en Allemagne, le flambeau a été repris par Jean-François Perzo. La formation a eu lieu fin janvier 2015, à l'hôtel Radisson Blu de Nantes. Bayer a pris en charge l'ensemble des repas. Vétos-Entraide a réglé les déplacements des écoutants et des formateurs et l'hébergement. Les honoraires des formateurs sont encore en souffrance, Jean-Pierre Chemla refusant obstinément d'être réglé tant que la contribution de Bayer ne nous aura pas été versée.

Et c'est là que le bât blesse. Il apparaît clairement ce que je viens de vous exposer à propos du laboratoire TVM. La piste choisie par Bayer a été de faire financer notre participation par la branche mécénat qui dépend du laboratoire d'humaine et la réponse a été nettement négative, au grand dam de Luc Derache, que nous avons rencontré lors de la formation et qui devait s'occuper du volet financier.

La logique aurait été d'établir un contrat entre Bayer et Vétos-Entraide, rétribuant notre contribution à la formation des délégués, ainsi que celle de nos formateurs. A l'heure actuelle, les avocats du laboratoire se creusent les méninges pour savoir comment arranger les choses. Je tiens à préciser que la facture se monte à environ 7 000 euros, dont 4 000 pour Jean-Pierre Chemla et Fabienne de Zutter. Une solution devrait être trouvée d'ici la fin de l'année.

En ce qui me concerne, et pour répondre partiellement à une question posée un peu plus haut, je pense sincèrement qu'il faudra dorénavant éviter ce type de relation. Vétos-Entraide a toujours clairement tenu à son indépendance et la nécessité d'établir des contrats de prestations pour bénéficier de l'aide financière de laboratoires me semble particulièrement périlleuse. Par ailleurs, je tiens à dire que j'ai dépensé une énergie (et c'est encore le cas...) dans ce partenariat avec Bayer que je me refuse à dépenser dorénavant. Le financement de Vétos-Entraide doit reposer sur les adhésions de ses membres.

En matière de communication, nous disposons maintenant d'outils utiles et utilisés : banderoles et kakémono pour les congrès, cartes de visite, dropbox pour la communication en interne et, bien sûr, site et page FB.

Nous avons assuré, cet exercice encore, une présence sur les principaux congrès : AFVAC, AVEF / RNV, Best of Vétérinaire, France Vet et SNGTV. La fréquentation du stand est variable mais nous gardons ainsi une visibilité. Toutefois une réflexion doit être engagée sur ce sujet. En effet, c'est principalement le président qui assure la présence sur le stand et les bonnes volontés pour le suppléer ou le remplacer sont rares : seuls Joëlle Thiesset sur France Vet et Jacques Limborg à l'AFVAC se sont déclarés volontaires. Il y a bien sûr une logique à cela : je suis défrayé pour ma présence directement par la CARPV en tant d'administrateur, ce qui me permet de ne pas perdre d'argent par rapport à ma clientèle. Néanmoins, il est fort probable que je diminuerai ma participation personnelle. Les questions essentielles sont donc les suivantes : doit-on augmenter la motivation de la présence sur le stand en proposant des indemnités de perte de gain, est-ce que ça vaut le coup et est-ce que ça augmenterait réellement le nombre de candidats ?

Juste une remarque sur la Dropbox : je trouve qu'elle mériterait d'être mieux organisée, de ne contenir que des documents directement nécessaires pour une utilisation régulière et être mise à jour plus souvent. Un coup d'oeil mi-octobre m'a permis de constater l'existence de documents en plusieurs versions (une seule doit être gardée), de documents qui n'ont plus de raison d'y être (questionnaire de Gil Wittke pour la thèse d'Aurore Bertrand) et un relatif bazar dans le dossier Ecouter.

En ce qui concerne le site et la page FB, Patrick Durand assure une excellente maintenance et propose régulièrement des améliorations. La refonte en profondeur du site semblait piétiner, surtout par manque de disponibilité des volontaires. Toutefois, une réunion particulièrement fructueuse a eu lieu le 21 octobre dernier, malheureusement en l'absence des "informaticiens" de l'association. Dominique, Edith ou Joëlle, voire les trois ensemble, vous expliqueront mieux que moi ce qu'il a pu en ressortir.

Nous essayons tant bien que mal de maintenir des liens avec des partenaires extérieurs. Le contact avec l'Ordre est toujours assez fort, notamment par le biais des formations à l'écoute destinées aux délégués sociaux. J'ai personnellement assisté à la dernière en date et la sensibilisation est très importante. Il faut saluer sur le sujet le travail particulièrement efficace de Janine Gaguère et de Corrine Bisbarre.

Vincent Dattée et Claire Allgeyer ont représenté l'association lors de la soirée Alumni d'Alfort le 6 juin dernier. Il faut dire nettement que notre présence dans les écoles mériterait d'être plus importante ; je pense notamment à la demande qui nous avait été faite par des étudiantes de Liège lors du congrès de l'AVEF fin 2014. Néanmoins, nous n'avons clairement ni l'effectif, ni la disponibilité pour effectuer une démarche active en ce sens.

Dans les médias, nous avons eu plusieurs occasions de faire connaître l'association. J'ai pu rédiger l'éditorial du numéro de mars de Pratique Vet, le mensuel de l'AFVAC. La Semaine Vétérinaire s'est fait l'écho du projet sur les indemnités journalières, dont je parlerai un peu plus loin et un article est en préparation sur les conflits dans les structures vétérinaires. Par ailleurs, l'association Vétojob nous a permis de figurer sur son site par le biais d'un petit article de présentation de l'association et un bandeau permettant de basculer sur notre site. En deux mois, nous avons fait près de 150 000 vues et plus de 150 clics amenant sur le site de VE ; apparemment, c'est le meilleur succès d'un bandeau depuis la création de Vétojob.

Notons la création récente d'une nouvelle association, Asso Protect Vet, dont l'objet est une réflexion sur l'accidentologie en médecine vétérinaire et les mesures à mettre en place pour la prévention des accidents. Le couple à l'origine de cette association, Eric et Christelle Mathieu a eu sa vie bouleversée par l'attaque de violence de Christelle en consultation par un chien de grande taille. Les blessures infligées ont été très graves et le traumatisme, tant psychique que physique, conséquent.

Un questionnement est apparu au sein de Vétos-Entraide, essentiellement du fait de discussions sur la page FB de Asso Protect Vet, pour savoir si cette nouvelle association n'avait pas l'intention d'élargir ses objectifs à l'amélioration du bien-être des praticiens, recoupant ainsi notre propre credo. Quoi qu'il en soit, nous accueillons cette nouvelle association avec beaucoup de bienveillance, le sujet nous touchant particulièrement. Nous verrons dans l'avenir si Vétos-Entraide peut apporter une forme de collaboration dans le cadre de ses objectifs.

Il a été également évoqué la richesse des échanges sur la page FB d'Asso Protect Vet au regard de la quiétude de notre liste de discussion par emails. Patrick Durand estime de son côté qu'un forum serait plus intéressant que cette liste, plus "vivant" et toutefois plus facile à modérer qu'une page FB ; nous avons évoqué cette possibilité lors de précédentes AG et avons renoncé du fait de la nécessité d'avoir au moins deux modérateurs pour gérer ce forum. Néanmoins, il n'est pas inutile de reposer cette éventualité.

En matière de projets, l'essentiel a été cette année la mise en place d'un groupe de réflexion sur les indemnités journalières. Le but, in fine, est de fournir aux praticiens un outil leur permettant, déjà de prendre conscience de la nécessité de ce type de protection sociale, ensuite de pouvoir souscrire un contrat en déjouant les principaux pièges tendus par les assureurs. L'appel à témoignages, relayé par les centrales vétérinaires, la lettre de la CARPV, la Newsletter de l'Ordre et la Semaine vétérinaire, a permis un retour d'une quinzaine de mails ou lettres, ce qui est une matière amplement suffisante. En revanche, il est clair que je me sens un peu seul à m'agiter dans le groupe de réflexion ; seul Pascal Romand a rédigé un résumé sur la situation des salariés mais, malgré mes demandes répétées, soit pour analyser des documents, soit pour réfléchir sur certains points, je ne recueille qu'un silence embarrassant. N'étant pas moi-même en mesure de réaliser ce document tout seul, je verrai dans les semaines à venir s'il ne convient pas d'élargir le groupe de réflexion pour pallier l'indisponibilité de ceux qui le composent actuellement.

Le projet sur les risques psycho-sociaux semble pour le moment au point mort : en tout cas, je n'ai eu aucune nouvelle de Gil Wittke sur le sujet.

Le groupe d'écoute fonctionne toujours assez bien. Des questions se sont posées sur son renouvellement et en particulier sur les modalités d'intégration de nouveaux écoutants. A l'heure actuelle, nous pouvons dire que nous avons sept écoutants actifs, dont cinq à la fois sur la veille téléphonique et les emails. Un écoutant s'est retiré récemment du groupe et un autre, tout en ayant participé aux dernières formations à l'écoute, reste totalement hors connexion. Nous avons deux nouvelles recrues qui participeront à la prochaine formation prévue en septembre 2016.

Le protocole d'intégration me semble, à l'heure actuelle, plutôt bien adapté. Dans un premier temps, il est demandé au postulant de formuler sa demande par écrit en détaillant ses motivations. Parallèlement lui sont transmises les règles du groupe et certains documents sur le fonctionnement de l'écoute rogérienne. Il lui est enjoint d'adhérer à l'association et de s'inscrire à la liste de discussion par emails. Si le groupe agrée la candidature, un parrain ou une marraine est désigné(e) pour l'accompagner dans son apprentissage de l'écoute ; sa participation à la formation à venir est indispensable.

La prochaine formation aura lieu à proximité de Carpentras en septembre 2016 : le choix des formateurs est encore à décider. Soit nous faisons à nouveau appel à Jean-Pierre Chemla et Fabienne de Zutter, soit nous optons pour le changement. Je n'ai personnellement pas été très convaincu par une proposition faite par une de nos écoutantes et, d'ailleurs, je n'ai obtenu aucune réponse à un email envoyé sur le site du formateur proposé. Mais il semble que ce formateur est plutôt orienté vers les entreprises. En l'absence d'autres pistes d'ici la fin de l'année, je me tournerai à nouveau vers l'ACEI.

Voilà pour ce rapport moral de l'exercice 2014/2015. J'espère ne rien avoir oublié . Je suis toujours aussi fier d'être le président de cette association et je ferai mon possible pour développer l'énergie nécessaire afin qu'elle continue à augmenter sa notoriété et son nombre d'adhérents et qu'elle propose aux confrères des services utiles et performants pour améliorer leur bien-être.

Je vous remercie de votre attention.



BILAN FINANCIER EXERCICE 2015 (01/08/2014 - 31/07/2015)

1 – Adhérents

85 adhérents à jour de leur cotisation pour l'exercice 2015 :

ALLGEYER Claire	DEBROCK Cécile	LECOMTE Olivier
AUDOUIN Timothée	DJABRI Daniel	LEDUCQ Catherine
BAFARO Claire	DOSOGNE Anne	LEFORT Caroline
BAUSSIÉ Michel	DOZ Françoise	LEVEQUE Philippe
BAYLAC Ingrid	DURAND Francis	LIMBORG Jacques
BEHRA Stéphane	DURAND Luc	MARCHAND Sophie
BIANCHETTI Véronique	DURAND Patrick	MARIN Frantz
BISBARRE Corinne	EGRON Jean-Jacques	MAROLLEAU-CAYET Sandrine
BLOND-CLERC Marie-Anne	ETCHECHOURY-SOURD	MARTINI François
BLONDEAU Marie	Catherine	MASSAL Evelyne
BOISSERAND-NAVILLOD	FELL Nathalie	MASSAL Nicolas
Marie-Pascale	FONDU Carine	ORDUNA Laurent
BOUKOBZA Marion	FRYDMAN Régine	OUDART Bénédicte
BOUROUDIAN Emilie	GRAFF Edith	PEKER Jacqueline
BROSSE Patrick	GROSFILS Benoît	PERDREAU Christine
BUSSIERAS Françoise	GURTNER-SERTELOU Adeline	PHILIPPON Anne
CAFFA Anne	HORION Patricia	PICANDET Valérie
CAMAGNA Pierre	HUGNET Christophe	PIRET Carine
CARREAU Jacques	JEAN-LOUIS Thierry	POUDRAI Franck
CHAMOUX Hélène	JOUBERJEAN Patrick	QUINT David
COLOMBO Jean-Claude	JOURDAN Thierry	ROMAND Pascal
COTONNEC Gaëlle	JOUVE Pierre	SITBON Adeline
COUCHARRIERE Julia	LABE Emmanuelle	SOCHAT Laurent
COUROUBLE François	LACHAPELE Dominique	TARANITZA Michaël
DABAS Caroline	LACOSTE Marie-Pierre	THIESSET Joëlle
DARGENT François	LAGRANGE Isabelle	VAN BERCHEM Christine
DATTEE Vincent	LAMOTHE Jacques	VEILLY Marc
DE GALARD Anne	LANIER Béatrice	VILLARROYA Hélène
DEBRAY Bernard	LE CAM Anne	ZILBER Artagnan

La hausse continue par rapport aux exercices précédents (32 adhérents en 2013 et 64 en 2014). Cette hausse peut s'expliquer par la gestion des appels et rappels de cotisations, et par le recrutement de nouveaux adhérents qui récompense les efforts de communication effectués sur l'exercice, notamment par la présence sur l'ensemble des congrès nationaux.





vétos-entraide

Un lien solidaire entre vétérinaires

2 – Bilan comptable

Recettes	Dépenses
<ul style="list-style-type: none">• Cotisations : 85 x 22 = 1 870 €• Dons des membres : 1 307 €• Don partenaire : 1 000 €• Intérêts placements : 53,49 €	<ul style="list-style-type: none">• Frais bancaires BNP Parisbas : 123,54 €• Cotisation carte bancaire BNP : 57 €• OVH : 125,26 € (2 années)• Téléphonie Free : 158,31 €• Assurance Responsabilité civile Verspieren : 231,99 €• Formation écoute janv2015 : 5 648,94 €• Budget comm : 534 €• Frais congrès (FranceVet juin2014 ; AG nov2014 ; AVEF dec2014 ; BestOf mars2015 ; FranceVet juin2015) : 909,82 €
TOTAL : 4 230,49 €	TOTAL : 7 788,86 €
Balance recettes/dépenses : - 3 558,37 €	

Les frais de la formation à l'écoute de 5 648.94 € comprennent :

- Les frais de déplacement des membres de la cellule d'écoute de Vétos-Entraide : 1 748,64 €
- Les frais de déplacement de Fabienne de Zutter : 448 €
- L'hébergement (23 nuits) : 3 452,30 € qui devaient ensuite être remboursés par Bayer

Fin 2014, prise de contact avec l'agence BNP de Montreuil et finalisation de la gestion du compte-bancaire via le site internet :

- Relevés bancaires numériques
- Frais bancaires mensuels diminués (9,36 € ttc au lieu de 11,23 € ttc)
- Règlement par virement
- Remplacement et activation de la carte bancaire

Les soldes présentés lors de l'AG l'année dernière étaient :

Solde au 31/07/2013 : 16 519,11 €

Solde au 31/07/2014 : 17 403,01 €

Ces soldes étaient cohérents selon les informations dont disposait l'ancienne trésorière, mais il manquait les sommes déposées sur 2 comptes à terme de chacun 6 000 €. Tous les mois, 6000 € étaient inscrits en débit puis aussitôt en crédit et généraient quelques euros d'intérêt pour l'un des comptes à terme, et quelques jours après même opération pour l'autre compte. La chronologie « débit puis crédit » pouvait laisser penser que cet argent se trouvait sur le compte bancaire alors qu'il était stocké ailleurs.

Vétos-Entraide

« Maison des Vétérinaires », 10 place Léon Blum, 75011 PARIS

www.vetos-entraide.com/





vétos-entraide

Un lien solidaire entre vétérinaires

Début janvier 2015, clôture des 2 comptes à terme et ouverture d'un livret A.
Et les « nouveaux » soldes sont :

Solde au 31/07/2014 : 28 811,21 €

16 701.21 € sur le compte courant

110 € sur Hello-Asso

12 000 € sur 2 comptes à terme

Solde au 31/07/2015 : 25 552,84 €

4 459.84 € sur le compte courant

93 € sur Hello-Asso

21 000 € sur le livret A

Pour info :

Solde au 04/11/2015 : 26 643,33 €

1 937,33 € sur le compte courant

706 € sur Hello-Asso

24 000 € sur le livret A

3 - Evolution du bilan

	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Evolution recettes	12 473	10 257	6 328	8 001	7 295	3 047	3 253	4 230.49
Evolution dépenses	2 360	2 260	14 859	639	3 306	5 177	2 369	7 788.86
Evolution solde	19 213	27 209	18 679	26 049	18 096	16 519	17 403	25 552,84

Globalement :

Recettes en hausse (cotisations et dons)

Dépenses en hausse (formation à l'écoute)

Solde en hausse dû à la réintégration des sommes des comptes à terme sur le livret A.

4 – Evolution des recettes

	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
COTISATIONS	2920	1720	2020	940	1109	660	1364	1 870
PUBLICATIONS	970	295	14	0		0	0	0
DONS MEMBRES	998	788	865	448	591	123	608	1 307
DONS PARTENAIRES	7433	7334	3354	6512	3100	2000	1200	1 000
LIVRET	217	164	75,18	60,17	58.55	88,41	81,69	53.49

Vétos-Entraide

« Maison des Vétérinaires », 10 place Léon Blum, 75011 PARIS

www.vetos-entraide.com/



Hausse des cotisations et dons (corollaire de la hausse des adhérents); baisse de la participation et du nombre de partenaires; pas de rétrocession de publications (pas de sujets d'actu de l'association à proposer).

Intérêts des comptes à terme en légère baisse, puis passage au livret A en janvier 2015.

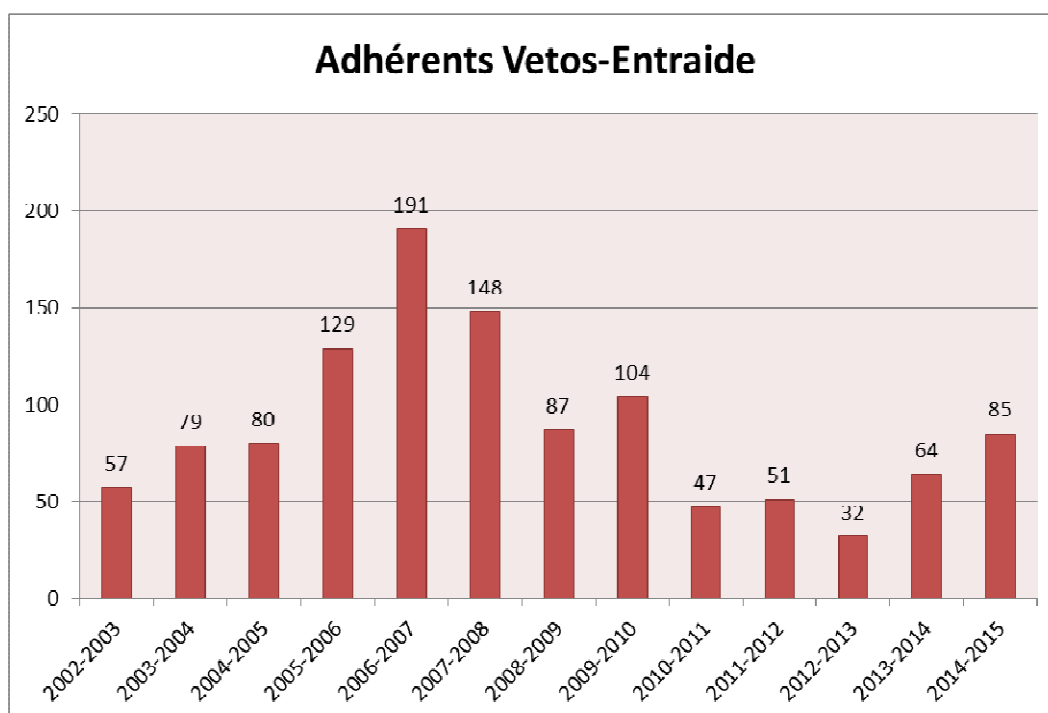
5 – Evolution des dépenses

	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
PUBLICATION	1 390	738	10 653	0	36.29	0	0	0
FORMATION	0	917	3 593	0	0	4 072	814	5 648.94
FONCTIONNEMENT	447	606	611	484	517	506	537	696.10
REPRESENTATION	524	0	0		0		0	909,82
Divers				154				
Comm							955	534

6 – Réflexion sur l'évolution des adhésions

VE apporte un soutien efficace, utile et régulier à de nombreux vétos, VE a besoin de leur soutien pour continuer à exister en étant connu et reconnu.

Et ce soutien passe notamment par l'adhésion. 32 adhérents il y a 2 ans, c'est incompréhensible alors que plus de 600 personnes se sont inscrites sur le site ☺.



Vétos-Entraide

« Maison des Vétérinaires », 10 place Léon Blum, 75011 PARIS

www.vetos-entraide.com/

